PRÉFÈTE
DE LA
CÔTE-D'OR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A TIL-CHÂTEL

Par arrêté préfectoral n° 1710 du 2 novembre 2026, est organisée du 23 novembre 2026 à 9h30 au 23 décembre 2026 inclus à 12h00, soit 31 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Til-Châtel, d'une puissance de 8,54 MWc, déposée par la société « Sun'r Power ».

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :

- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :

  https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Til-Châtel aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :

  https://www.registre-dematerialise.fr/7777/
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :

  enquete-publique-7777@registre-dematerialise.fr

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Til-Châtel, située 3 rue Aval 21120 TIL-CHÂTEL.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Til-Châtel, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 23 décembre 2026 avant 12h00 à l'adresse suivante :

enquete-publique-7777@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/7777/ pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Gilles GIACOMEL désigné en qualité de commissaire enquêteur **OU** Monsieur Christian ROCHE en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Til-Châtel

- Lundi 23 novembre 2026 de 9h30 à 12h00
- Mercredi 2 décembre 2026 de 9h30 à 12h00
- Vendredi 18 décembre 2026 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 23 décembre 2026 de 9h30 à 12h00

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Madame Isabelle Favier – Sun'r Power – Téléphone : 06 16 60 50 57 – isabelle.favier@sunr.com

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour accorder ou refuser le permis de construire.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Til-Châtel, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :

https://www.cote-dor.gouv.fr

Pour la préfète et par délégation,
La directrice départementale des territoires,

signé

Manuelle DUPUY